



Doc. 15591
23 janvier 2023

Traiter la question des combattants étrangers de Daech et de leurs familles qui rentrent de Syrie et d'ailleurs dans les États membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de recommandation, paragraphe 4.3, supprimer les mots:

«ou d'un tribunal hybride»

Note explicative

Étant donné que ni le système irakien ni le système syrien ne peuvent plus être considérés comme une option, les États membres devraient envisager d'établir un tribunal international spécial. Inciter à réduire la gamme des options pourrait au moins permettre une bonne administration de la justice, qui pourrait éventuellement être assurée par la communauté du Conseil de l'Europe.

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
ARENT Iwona, Pologne, CE/AD
BAKUNETS Pavlo, Ukraine, NI
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
DZINTARS Normunds, Lettonie, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LATOS Tomasz, Pologne, CE/AD
MATUSZNY Kazimierz, Pologne, CE/AD
MERZHZKO Oleksandr, Ukraine, CE/AD
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE/AD
NATALUKHA Dmytro, Ukraine, CE/AD
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
PAREREN Bob, van, Pays-Bas, CE/AD
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
SÓJKA Katarzyna, Pologne, CE/AD
TIMGREN Beatrice, Suède, CE/AD
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD
YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC

1. 2022 - Quatrième partie de session



ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE